

Tu doutes encore ? !



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

- 1 - Tu acquiers une **solide expérience** de la conduite et tu gagnes en confiance..
- 2 - Tu as plus de chance de **réussir l'examen** du premier coup (environ 20 % de plus).
- 3 - Ta **période probatoire est réduite à 2 ans** (au lieu de 3).
- 4 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !
- 5 - Tu peux conduire une **voiturette** avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.

Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et les accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !

Tu dépenses moins !

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

Réf : 20103005-ACC-3513



**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**



Notice d'information

Tu doutes encore ?!



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- 1 - Tu vas acquérir un **maximum d'expérience** et de **confiance** au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as déjà échoué au permis, tu vas continuer à **progresser à ton rythme**.
- 3 - Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est **souvent moins élevé** pour l'apprenti conducteur.

Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr



CONDUITE SUPERVISÉE

SUCCÈS ASSURÉ !



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clé !

Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

Tu fais des économies !

Si tu as échoué une première fois à l'épreuve pratique, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût.



Réf : 20103025-CS-314



Notice d'information

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**

Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.
En même temps, tu prépareras l'examen du Code.



Rendez-vous obligatoires

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**.
L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur.
Le **1^{er}** a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le **2nd** à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

PERFECTIONNE

TOI!



Et après ?

Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale** (AFFI).

Pendant la conduite accompagnée, tu auras

entre **1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3 000 km**.

Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans **Codes Rousseau Éleve** (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.



Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de l'**ASSR 2^e niveau** ou de l'ASR.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...

Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s).

Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.